



































































































































En conséquence il est proposé d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables proposées par Monsieur le Trésorier pour le montant de 73 240,73 € sur le budget principal conformément aux états annexés n°1 et n°2.

**Les créances éteintes :**

Les créances sont considérées comme éteintes lorsque leur recouvrement a été rendu impossible suite à une décision juridique qui s'impose à la collectivité (suite à une procédure collective ou de surendettement notamment).

Monsieur le Trésorier informe de l'apurement des créances éteintes, conformément à l'état n°3 ci-annexé, pour le montant de 15 543,73 €.

**Les remises gracieuses de dettes :**

D'autre part, il est proposé les remises gracieuses de dettes relevées dans l'état n°4 ci-annexé pour un montant total de 9 059,64 €.

**En conséquence, le Conseil Municipal :**

**DECIDE :**

- De l'admission en non-valeur des créances relevées dans les états n° 1 et n° 2 ci-annexé pour le montant 73 240,73 € sur le budget principal.
- D'apurer les créances éteintes relevées dans l'état n°3 ci-annexé pour un montant de 15 543,73 €.
- De la remise gracieuse de dettes relevées dans l'état n°4 ci-annexé pour un montant total 9 059,64 €.

**Intervention de : /**

**Explication de vote demandée par : /**

**Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité**

**Voix pour : 52**

**Voix contre : 0**

**Abstention : 0**

**Procuration : M. Khalifé KHALIFÉ a donné pouvoir à M. François GROSDIDIER, M. Patrick THIL a donné pouvoir à M. Timothée BOHR, Madame Anne DAUSSAN-WEIZMAN a donné pouvoir à M. Jean-Marie NICOLAS, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Mammar MEHALIL, M. Laurent DAP a donné pouvoir à M. Julien HUSSON, Mme Isabelle VIALLAT a donné pouvoir à M. Marc SCIAMANNA, M. Blaise TAFFNER a donné pouvoir à Mme Jacqueline SCHNEIDER, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à Mme Doan TRAN, M. Sébastien MARX a donné pouvoir à M. Xavier BOUVET, Mme Françoise GROLET a donné pouvoir à Mme Marie-Claude VOINÇON, Monsieur Jérémy BOSCO a donné pouvoir à Mme Stéphanie CHANGARNIER**

**Absents au moment du vote : 3 : M. Ferit BURHAN, M. Henri MALASSÉ, M. Bouabdellah TAHRI.**

